

**Zeitschrift:** Arbido  
**Herausgeber:** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz  
**Band:** 16 (2001)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Histoire orale et archives : le projet Archimob  
**Autor:** Flückiger, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-769218>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# HISTOIRE ORALE ET ARCHIVES: LE PROJET ARCHIMOB

par Pierre Flückiger

Durant le premier semestre de l'année 2001, l'Association Archimob<sup>1</sup> a réalisé une série d'entretiens filmés destinée à être versée aux Archives d'Etat de Genève (AEG). Les chercheurs ainsi que toutes personnes intéressées ont désormais la possibilité de visionner ces quelque 21 cassettes<sup>2</sup>.

Le produit de la collaboration entre l'Association Archimob et le service des Archives d'Etat est une des réalisations qui font suite à la volonté politique exprimée par le Grand Conseil genevois en 1997<sup>3</sup> et relayée par le Conseil d'Etat. Dans un souci de clarté historique, les motionnaires souhaitaient alors, entre autres, que les données conservées par les Archives d'Etat concernant le refoulement de réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale soient rendues accessibles. Conservé aux AEG, le fonds de l'Arrondissement territorial de Genève contient quelque 23 000 fiches renvoyant à plus de

11 400 dossiers. Ces fiches et ces dossiers concernent les personnes, réfugiés pour la plupart mais pas uniquement, qui ont été contrôlées par les services de cette entité militaire, entre l'été 1942 et la fin de la guerre. En règle générale, ce contrôle avait lieu lorsqu'une personne avait franchi illégalement la frontière. Toutes les fiches ont été saisies sur une base informatique dont la multiplicité des entrées permet de nombreuses recherches croisées<sup>4</sup>. Un rapport sur la nature de ce fonds et les premières informations qu'il révélait a été publié en été 2000<sup>5</sup>. D'autres recherches sont en cours dans le cadre du FNRS ou de la faculté des Lettres de l'Université de Genève.

## Création de sources

Suite à la parution du rapport, il a été décidé de mettre à disposition du public en général et des chercheurs en particulier une

série de sources différentes. L'Association Archimob qui réunit historiens et cinéastes emmenés par Frédéric Gonseth est à l'origine de cette initiative au niveau suisse. Archimob a pour but d'archiver sous une forme audiovisuelle la mémoire des témoins de la Seconde Guerre mondiale. Au terme du programme, quelque 500 personnes ayant vécu cette période auront été interviewées. Des témoignages de toutes les régions de la Suisse, ainsi que de tous les ho-

d'éviter les pièges d'un travail à double. Une liste de personnes encore en vie a été établie en utilisant les informations contenues dans la base de données des AEG, mais aussi les connaissances déjà acquises par les chercheurs.

Les critères de choix étaient multiples et visaient la diversité: témoignage inédit, important acteur de la résistance, réfugié interné dans les camps suisses, réfugié juif, réfugié fuyant le STO, etc.

Composé d'archives administratives, le fonds de l'Arrondissement territorial ne conserve naturellement pas les traces de tous les passages de la frontière par des réfugiés, ni celles des activités restées alors totalement clandestines.

D'autres sources révèlent en parallèle l'existence de ces faits. Ainsi, les témoins enregistrés sont parfois absents des dossiers genevois.

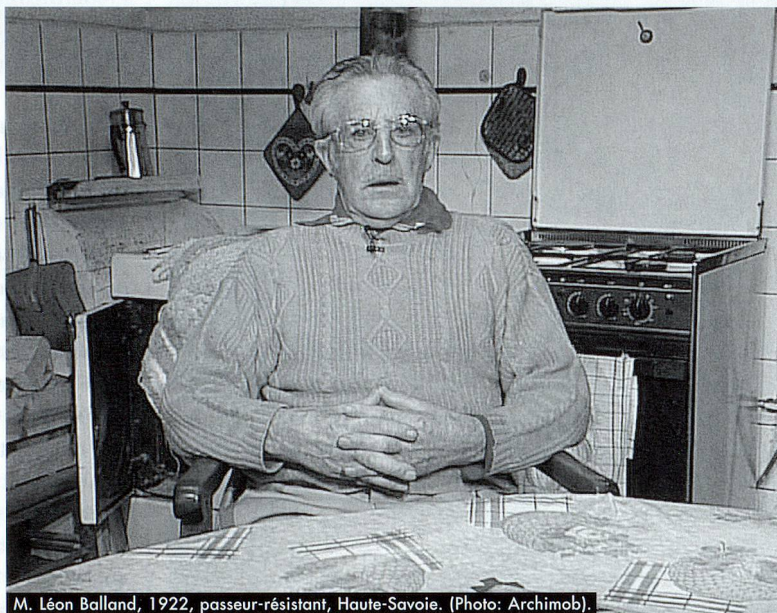
Enfin, le plan de l'interview est en principe le même pour chaque entretien qui n'a pas une durée fixe. Le témoin est d'abord amené à évoquer

ce qu'était sa vie avant la guerre puis quels sont les souvenirs qu'il garde de cette période pour le moins difficile.

Pour les historiens, ces récits pourraient se révéler de valeurs inégales. Certaines personnes fournissent des informations complémentaires, voire contradictoires, à celles que révèlent les dossiers de l'Arrondissement territorial. D'autres ne gardent que des souvenirs de moindre importance sur cette période.

Cependant, le résultat reste unique puisque le moment de l'énonciation est authentique. L'école de l'histoire orale où l'historien a la possibilité de créer sa source estime que ce genre de documents peut être critiqué d'une double manière. D'une part, les documents écrits, extérieurs au témoignage, confirment, nuancent ou infirment les éléments du récit.

D'autre part, les interviews confrontées



M. Léon Balland, 1922, passeur-résistant, Haute-Savoie. (Photo: Archimob).

rizons socio-professionnels, de personnalités connues aux simples individus, seront ainsi enregistrés.

Cette création de matériaux pouvant intéresser les historiens est née de la crainte de voir disparaître la mémoire de toute une génération. Tout le vécu n'est en effet pas forcément transmis par les documents archivés<sup>6</sup>.

## Complémentarité, mais pas uniquement

Soutenue par les autorités genevoises, Archimob a spécialement réalisé l'enregistrement de 21 personnes qui ont eu un lien plus ou moins direct avec ce qui s'est passé à la frontière franco-genevoise. Cette collection totalise plus de 32 heures d'entretiens<sup>7</sup>.

Alors que d'autres enregistrements de témoins genevois avaient déjà été réalisés et qu'un film documentaire était en préparation sur le même sujet, il s'est agi

les unes aux autres peuvent fournir elles-mêmes les éléments d'une compréhension critique<sup>8</sup>.

Amené à raconter son expérience, le témoin reconstitue son parcours à partir de ses souvenirs, de ses représentations mentales. Il est ainsi évident que son récit ne sera ni totalement objectif et ni forcément en phase avec ce qu'il s'est réellement passé.

Tout ce travail de critique et de mise en perspective n'appartient pas immédiatement aux archivistes. Les historiens ont dès maintenant la possibilité d'interpréter ces récits, de les comprendre à l'aide de grilles référentielles. Reste aux archivistes et aux historiens de gérer avec discernement la nature particulière de ces sources, ainsi que leurs richesses potentielles.

**contact:**

Pierre Flückiger

Archives d'Etat de Genève

E-mail: pierre.fluckiger@etat.ge.ch

<sup>1</sup> Adresse postale: Frédéric Gonseth, Archimob, Les Jordils, 1602 La Croix-Lutry.

<sup>2</sup> Pour des raisons pratiques, il convient de contacter préalablement les AEG.

<sup>3</sup> Motion 1124 adoptée par le Grand Conseil genevois lors de la séance du 2 mai 1997.

<sup>4</sup> Quelque 5454 dossiers ont été saisis sur la base de données informatiques (état le 29 juin 2001).

<sup>5</sup> Flückiger, Pierre, Bagnoud, Gérard, Santschi, Catherine (dir.), *Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale: fichiers et archives*, Genève, 2000.

<sup>6</sup> La totalité des enregistrements sera ultérieurement versée à une institution publique afin que le plus grand nombre puisse y avoir accès.

<sup>7</sup> Noms et années de naissance: Léon Balland (1922), Jean-Philippe Charbonnier (1921), Jacky Fatton (1925), Edith Guthmann (1921), Fredy Hecht (1917), Simon Hercenberg (1922), Edouard Jacob (1924), Janine Jacob (1923), Liliane Klein-Lieber (1924), Georges Loinger (1910), François Megevand (1922), Henry Meyer de Stadelhofen (1916), Eli Peeri (1935), Max Rubin (1928), Jean-Pierre Strauss (1938), Sara Rothenberg (1927), Maurice Spektor (1924), Rita Thalmann (1926), Hélène Tourdot (1920), Willem Julius Wolff (1921), Jeanne Zinberg (1926).

<sup>8</sup> A ce sujet, lire l'article de Regard, Fabienne, «Histoire orale d'un réfugié juif en Suisse (Henri Silberman) ou comment l'Histoire peut utiliser le témoignage, réflexions méthodologiques à partir d'un cas pratique» in *Etudes et Sources, Revue des Archives Fédérales Suisses, La Suisse et les réfugiés, 1933-1945*, N°22, Berne, 1996, pp. 233-269.

## LES ARCHIVES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, UN REGARD DIFFÉRENT SUR LE MONDE DES ARCHIVES

par Remo Becci

Genève doit en grande partie son statut de Cité internationale aux nombreuses Organisations intergouvernementales<sup>1</sup> et non gouvernementales (ONG) qui ont vu le jour ou se sont installées sur son sol au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Si ce phénomène plonge ses racines dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (avec la création de la Croix-Rouge), et se consolide après la Grande guerre (avec l'installation de la Société des Nations et du Bureau international du Travail), c'est surtout à partir de l'immédiat après-guerre que ce phénomène a pris l'envergure que nous lui connaissons aujourd'hui avec la création de l'Office des Nations Unies (UNOG) et l'arrivée de nombreuses institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Ces Organisations intergouvernementales ou assimilées sont des instruments de coopération organisée, institués par les Etats membres et dotés d'un caractère permanent à vocation universelle.

Genève se trouve donc être l'un des hauts lieux de la coopération entre les Etats, et les Archives des Organisations internationales sont l'un des réceptacles essentiels de la mémoire de l'humanité pour la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Au moment de la création de chacune de ces Organisations intergouvernementales, une capacité juridique, des privilèges et immunités particuliers sont reconnus sur le territoire de chacun des Etats membres. Les accords de siège, qui sont conclus entre l'Organisation et l'Etat sur le territoire duquel est établi son siège, mentionne toujours l'inviolabilité et l'inaliénabilité des Archives de l'Organisation. Ces deux éléments constituent l'un des fondements des relations de l'Organisation avec l'Etat hôte, et ne pourraient être remis en question sans attaquer l'indépendance de l'Organisation. Le respect de l'inviolabilité et de l'inaliénabilité est essentiel afin que les Etats membres collaborent pleinement et en toute confiance avec l'Organisation.

La majorité des Archives tirent leur origine des «Registries» anglo-saxons et des techniques de «Records management». Lors de la création d'une Organisation, on institue un groupe chargé de la gestion du courrier et des Archives courantes qui, avec le temps, s'occupe aussi des Archives intermédiaires, puis historiques. Le temps nécessaire à l'éclosion d'un service responsable des Archives historiques

se situe entre quarante et cinquante ans après la création de l'Organisation, et est souvent lié à la commémoration du premier jubilé.

Très souvent, l'archiviste occupe à la fois les fonctions de «registrar» ou de «records manager»; ce qui lui permet de suivre le cycle de vie du document de sa création ou réception jusqu'à son archivage définitif. Cette caractéristique de notre profession prend aujourd'hui de plus en plus d'importance avec l'avènement de l'ère électronique, où l'E-mail est roi. Elle donne l'occasion à l'archiviste d'être aux avant-postes et de participer à la mise sur pied de systèmes de gestion électronique de documents.

Cette situation lui permet aussi d'introduire en amont des Archives, des matériaux de préservation et, plus important encore, de conseiller les secrétariats et limiter ainsi la charge de travail au moment du versement des dossiers aux Archives historiques.

Dans un certain nombre d'Organisations, le travail de l'archiviste est secondé par un «Comité des Archives», constitué de hauts-fonctionnaires qui représentent les principales activités de soutien de l'Orga-